

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE CHATEAU RENAULT

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS **Séance du MARDI 3 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mille treize

Le trois septembre à 20 heures 30,

L'assemblée délibérante légalement convoquée le 27 août 2013 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU Maire,

Etaient présents : Madame Pascale BOSSELUT, Henri BAZOGE Adjoints,
Mesdames Colette LE JARIEL, Michèle ROYER, Evelyne THENON, Nathalie DURAND,
Messieurs Sébastien NIBEAU, Michel BECK, Gilles GENTY, Jean-Yves PROUST,
Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Christophe DAMANGE, Jérôme AUDREN, Sophie BEAL, Eric HALLIÉ

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Pascale BOSSELUT est élue secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 9 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

La séance débute à 20 heures 45 minutes, M FOUCTEAU rappelle l'ordre du jour.

N° 2013/46: AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE RÉUNION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour l'aménagement d'une salle de réunion, 8 impasse de l'église.

Considérant l'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 26 août 2013 et suite à l'analyse faite par le maître d'œuvre, Monsieur LEMAIRE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les marchés suivants :

- LOT N°1 : Maçonnerie

Attributaire : BATI-RACAN

Montant HT : 30 697.97 €

Montant TTC : 36 714.77€

+ option n°3 : encadrement pierre de porte de garage (+1 411.59€ HT)

Total HT : 32 109.56€

Total TTC : 38 403.03€

- LOT N°2 : Charpente bois, couverture ardoise

Attributaire : CHATEL

Montant HT : 17 922.74€

Montant TTC : 21 435.60€

- LOT N°3: Menuiserie extérieure aluminium et intérieure bois

Attributaire : AM DECO

Montant HT : 12 369.00€

Montant TTC : 14 793.32€

- LOT N°4: Plâtrerie, Isolation

Attributaire : POITOU PLATRERIE

Montant HT : 5 095.20€

Montant TTC : 6 093.86€

- LOT N°5: Peinture

Attributaire : CHARRON

Montant HT : 3 512.09€

Montant TTC : 4 200.46€

+ option toile de verre à peindre (+ 402.58€ HT)

Total HT : 3 914.67€

Total TTC : 4 622.64€

- LOT N°6: Sols Carrelage, Faïence

Attributaire : SARL REGNIER

Montant HT : 3 182.00€

Montant TTC : 3 805.67€

+ option 1 : moins-value grés cérame (- 560.00€ HT)

Total HT : 2 622.00€

Total TTC : 3 135.91€

Cependant le Conseil Municipal souhaite se positionner définitivement sur présentation d'un échantillon de carrelage. Le choix d'une qualité supérieure de carrelage est envisagé. Ce qui impliquerait la suppression de la moins-value citée ci-dessus.

- LOT N°7: Électricité, chauffage électrique, VMC

Attributaire : DUNAS

Montant HT : 11 905.51€

Montant TTC : 14 238.99€

+ option variateur (+159.12€ HT)

Total HT : 12 064.63€

Total TTC : 14 429.30€

La somme des lots retenus s'élève à 84 684.51€ HT donc 101 282.68 TTC (sans options)

Et 86 097.80€ HT donc 102 972.97€ TTC (avec options)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les attributaires et les options ci-dessus désignés.

Les options indiquées sur l'analyse des offres concernant l'aménagement d'un abribus n'ont pas été retenues par le Conseil Municipal à l'unanimité, qui souhaite plutôt s'orienter vers un abri plus classique (en aluminium), qui fera l'objet d'une demande de devis ainsi que d'une demande de subvention auprès du Conseil Général.

N° 2013/47: AMENAGEMENT « ZONE 30 »

Monsieur le Maire expose que des travaux de voirie sont prévus pour modifier l'emplacement de la « zone 30 » actuellement située rue de la Fontaine.

Suite à une proposition des Services Territoriaux d'Aménagement (STA), il semble plus judicieux de positionner cette zone en centre bourg et ainsi sécuriser davantage ce périmètre. Il est donc prévu de démarrer la zone 30 au niveau du point kilométrique 6+170 situé rue de la fontaine jusqu'au point kilométrique 6+570 (la courbe après ateliers municipaux).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'aménagement de la « zone 30 » comme cité ci-dessus.

DIVERS

- Monsieur le Maire indique qu'il semble nécessaire de remplacer le véhicule utilitaire communal dans les meilleurs délais. En effet il faudrait procéder à des réparations importantes et coûteuses pour remplacer les pièces défectueuses et permettre une utilisation totalement sécuritaire.

Monsieur le Maire propose que la commune se dote d'un véhicule type TAFIC, BOXER, JUMPER de bonne occasion pour remplacer le véhicule actuel.

Ce véhicule devra permettre aux agents techniques de transporter les différents matériels dont ils ont besoin pour leurs diverses activités (tables, bancs, chaises, matériel volumineux...).

- Monsieur le Maire indique que les arrêts de bus « rue de la Fontaine » vont être déplacés (sous la « zone 30 ») et qu'un marquage de zig-zag sera effectué par l'entreprise AZ EQUIPEMENT.

- Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un administré qui sollicite la réfection du chemin communale bordant sa propriété, afin de faciliter le passage de camion de pompiers. En effet cette personne dispose d'une réserve incendie qui peut être mise à disposition du SDIS.

- Madame ROYER fait part d'une remarque concernant l'accès à l'église : il est difficile de faire rouler un chariot ou un fauteuil roulant sur les cailloux place de l'église. Un dallage peut être envisagé.

RECAPITULATIF DE LA SEANCE

- 1) TRAVAUX : Aménagement d'une salle de réunion, 8 impasse de l'église
- 2) VOIRIE : Aménagement « zone 30 »

La séance est levée à 22 heures 30.